

TERMES DE RÉFÉRENCE - PRIX FORFAITAIRE PARTIE A

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les présents termes de référence portent sur le suivi de la mise en œuvre du programme d'appui budgétaire «*Programme d'appui à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et à la mobilité* »⁴, en particulier en ce qui concerne le suivi des conditions générales et de la réalisation des indicateurs de tranches variables.

Cet appui budgétaire est lié au programme d'appui au Plan d'Accélération de la Transformation de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (Pacte ESRI) qui est conçu dans une perspective d'ouverture, d'intersectorialité et d'internationalisation du secteur dans son écosystème. Ce programme vise en effet à faire de « l'Université un acteur intégré de développement socio-économique des territoires » et à relever le « défi de la compétitivité structurelle pour insérer le Maroc dans les chaînes de valeur mondiale » en répondant à plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'accès à tous à une éducation de qualité (ODD 4).

Le cadre normatif de la politique sectorielle et de la réforme du ESRI s'articule autour de:

La Loi cadre 51-17 (19 août 2019)

Le Nouveau Modèle de Développement (2021)

Le Pacte ESRI 2030 (janvier 2022)

Le Projet de performance, pour l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation (2022)

En s'appuyant sur la réforme relative à la loi-cadre 51-17, l'intervention vise ainsi à promouvoir les opportunités pour les étudiants, les diplômés, les chercheurs et les enseignants du Maroc en :

- Soutenant les réformes nationales, et notamment le Pacte ESRI du Ministère de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation adossé au Nouveau Modèle de Développement (NMD).
- À valoriser l'employabilité des sortants de l'enseignement supérieur à travers des formations permettant à l'Université de répondre aux besoins des secteurs et entreprises.

En mettant au cœur de la réforme l'inclusion des étudiants, des diplômés, des chercheurs et des enseignants dans le monde et les opportunités de demain, l'intervention place ces acteurs comme instrumentaux pour répondre aux défis liés aux mutations économiques et sociales du Maroc.

Le programme soutient l'approche intégrée de la réforme dans une perspective intersectorielle et territoriale. Il vise à appuyer la structuration de la gouvernance de l'écosystème ESRI, les modalités pédagogiques et d'insertion et de mobilité des étudiants et doctorants, ainsi que la promotion de la recherche et de l'innovation, ses financements et la valorisation de ses résultats.

Les principaux défis identifiés dans le secteur ESRI sont les suivants :

- L'ouverture de l'enseignement supérieur et de la recherche sur son écosystème,
- Le renforcement de l'internationalisation du secteur en particulier la mobilité encadrée des chercheurs et des étudiants.
- L'intersectorialité effective dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment avec les différents secteurs économiques et industriels.
- L'investissement dans la recherche, et plus particulièrement dans la recherche appliquée et le développement, demeure faible au regard des enjeux que portent ces secteurs.

⁴ https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2023-02/C_2022_9525_3_FR_annexe_acte_autonome_nlw_partl_v2.pdf

- L'adaptation en termes de « soft skills » des jeunes diplômés pour leur permettre notamment de s'insérer dans le monde professionnel, et de s'épanouir dans le contexte des mutations sociales.

Les principales parties prenantes identifiées dans le programmes sont :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : partenaire de mise en œuvre ;
- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) : coordinateur national.
- Sous la tutelle du MESRI, des agences comme le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRS), l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité (ANEAQ) et l'ensemble des Établissements Universitaires (12 Universités) et Centres de Recherche, Fondations (notamment Université Mohammed VI)
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) ;
- Le Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEC) ;
- Le Conseil Supérieur d'Éducation et de Formation, et de la Recherche Scientifique (CSEFRS),
- L'Office National pour le Développement Humain (ONDH),
- Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)
- L'Académie des Sciences Hassan II
- Les acteurs économiques (notamment entreprises, instituts de formation privés) et les acteurs de la société civile aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale »
- Les bénéficiaires finaux du programme (étudiants, doctorants ; enseignants-chercheurs).

2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

> Objectif général

L'objectif général (impact) de l'action est de contribuer à la promotion et la durabilité des opportunités académiques et professionnelles pour les étudiants, diplômés, doctorants et chercheurs de l'écosystème « enseignement supérieur-recherche-développement-innovation ».

> Objectif(s) spécifique(s)⁵

Les objectifs spécifiques (effets) de cette action sont⁶ :

1. La gouvernance du secteur ESRI est renforcée à travers l'autonomie de la gestion administrative et financière
2. La mise en œuvre de la réforme pédagogique globale et intégrée est accompagnée
3. L'écosystème de la recherche et de l'innovation est performant et internationalisé
4. Les diplômés et étudiants en cours et en fin de parcours trouvent des opportunités professionnelles élargies dans deux secteurs innovants

⁵ L'objectif global ainsi que les objectifs spécifiques préciseront que toutes les actions financées par l'UE doivent promouvoir les objectifs transversaux de la Commission Européenne : l'environnement et le changement climatique, l'approche fondée sur les droits de l'homme, les personnes handicapées, les peuples autochtones et l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁶ Les contractants doivent décrire comment l'action contribuera aux questions transversales mentionnées ci-dessus et notamment à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Cette partie comprendra les messages d'action de communication, le matériel et les structures de gestion

- Services demandés, y compris la méthodologie suggérée⁷

Le contractant-cadre devra présenter dans son offre la méthodologie et l'organisation des différentes missions ainsi les expertises à mobiliser

Le prestataire devra assurer quatre (04) missions de suivi de l'action et remettre les livrables demandés, sur une durée totale du contrat de 550 jours calendaires. A titre indicatif, le calendrier des missions est le suivant:

	Type de mission	Type de tranche	Date indicative
1	Suivi sectoriel/ Alerter sur les retards éventuels	TF2 + TV2 (2025)	Octobre 2024
2	Vérification déboursement tranche variable	TF2 + TV2 (2025)	Mars 2025
3	Suivi sectoriel/ Alerter sur les retards éventuels	TF3 + TV3 (2026)	Octobre 2025
4	Vérification déboursement tranche variable	TF3 + TV3 (2026)	Mars 2026

Ce calendrier peut être sujet à des modifications en cours de mise en œuvre du contrat.

En fin de mission, l'équipe d'expertise rendra compte de ses activités par un aide-mémoire qui sera discuté avec la Délégation de l'UE 2 jours calendaires au moins avant la réunion de restitution de fin de mission. Il sera projeté sur écran lors de la réunion de restitution auprès des bénéficiaires. L'aide-mémoire servira de base au rapport de chaque mission (Livrable). Un projet de rapport de mission sera transmis à la Délégation de l'UE par le contractant cadre ultérieurement, dans les 15 jours calendaires suivant la fin de chaque mission.

Les experts devront réaliser les activités spécifiques détaillées ci-dessous, non seulement par un travail au niveau central, mais aussi dans le cadre d'un travail de terrain dans les provinces ciblées par le programme.

Chaque mission au Maroc comprendra:

- Une réunion de briefing interne à la Délégation de l'UE,
- Une réunion de démarrage officielle avec les partenaires du programme et de réunions avec les parties prenantes au niveau central,
- Une rencontre avec les Partenaires Techniques et financiers (PTF) actifs dans le secteur,
- Une rencontre avec l'équipe d'Assistance Technique déjà en place,
- Les Directions des Ministères concernés et les institutions/représentations clefs de l'écosystème ESRI (secteur privée, universités, bénéficiaires, ONGs, CSEFRS, CGEM, CESE Agences, MEF, CNRST, ANEAQ, MIC, MIEPEC, ONDH...)
- Une mission de terrain dans une région permettant d'observer comme le programme est mise en œuvre localement dans toutes ces composantes,
- Une réunion de débriefing interne à la Délégation de l'UE, suivie d'une réunion de restitution officielle au Ministère ESRI (ou au MEF).

Le programme provisoire de chacune des missions devra être fourni au pouvoir adjudicateur minimum 15 jours calendaires avant le démarrage de la mission. Le programme définitif devra être fourni au pouvoir adjudicateur au maximum deux jours calendaires après le démarrage de la mission.

La Délégation organisera les réunions de briefing interne, la réunion avec les partenaires techniques et financiers. Les autres réunions seront organisées par les experts en concertation avec les Ministères concernés.

Lors de leur mission en province, les experts organiseront : une rencontre au niveau régional avec les

⁷

représentants de l'écosystème du Pacte ESRI.

Les experts devront impérativement avoir consulté pour leur analyse, l'intégralité de la documentation mise à leur disposition après l'avoir sollicitée par écrit de façon précise et suffisamment en amont de leur mission.

Les **documents de travail** attendus à chaque mission sont les suivants. Le contenu de ces documents de travail devra être validés par la Délégation de l'UE. Le cas échéant, ils feront l'objet d'une révision par le contractant jusqu'à validation.

INTITULÉ	CONTENU	Langue	Délai ou date de soumission	FORMAT
Présentation préliminaire de l'analyse	Aide-mémoire (10 pages max.) reprenant les conclusions préliminaires de la mission. Il sera présenté de manière à pouvoir être facilement utilisé comme base de travail lors de sa projection durant la réunion de restitution. Cet aide-mémoire sera discutée (et modifiée au besoin) avec la Délégation de l'UE avant la réunion de restitution finale de la mission.	FR	Au plus tard deux jours calendaires avant la réunion de restitution.	<i>Envoi par courrier électronique</i>
Projet de rapport de suivi ou de vérification et leurs annexes	Ce projet de rapport couvrira tous les points d'analyse spécifiés sous les résultats attendus de chaque mission. Seront présentés en annexe toutes les sources de vérifications des indicateurs de tranches variables; les compte rendus des entretiens et de la mission de terrain .	FR	Au plus tard 10 jours calendaires après la fin de la mission au Maroc (réunion de débriefing avec la Délégation et le partenaire).	<i>Envoi par courrier électronique</i>

Chaque entretien/réunion devra faire l'objet d'un bref compte rendu annexé au rapport. La mission de terrain fera également l'objet d'un compte rendu détaillé annexé au rapport à la fois au niveau des entretiens mais également en ce qui concerne les visites sur site.

Résultats attendus.

Résultats attendus des missions de suivi sectoriel #1 et #3

La mission #1 aura une fonction de prise de contact et de premier suivi global sur la mise en œuvre du programme ESRIM. Elle s'appesantira sur les processus en cours décrit dans le document d'action. Cette mission permettra de rencontrer les acteurs afin de mieux saisir les rôles de chacun dans la Gouvernance de l'Ecosystème.

Les missions de suivi ont pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de la condition générale relative au programme et de l'état de mise en œuvre de chacun des indicateurs de la tranche variable. Il s'agira également de réaliser une première appréciation de l'atteinte des objectifs de chacun des indicateurs.

A l'issue de chaque mission, le prestataire devra fournir un rapport en français comprenant les sources de vérification et les documents transmis par le bénéficiaire. Ce rapport devra cibler les services, divisions et Directeurs des Ministères concernés. Il devra être élaboré conformément aux méthodologies et modèles les plus actuelles des lignes directrices pour l'Appui Budgétaire émises par la Commission européenne. Plus spécifiquement :

a) Analyse argumentée de la réalisation des 4 objectifs du programme

Cette analyse couvrira la mise en œuvre de la condition générale

- Les experts effectueront une revue des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme durant la période examinée, en mettant en évidence:
 - o le jeu des acteurs,
 - o les responsabilités au niveau central et au niveau régional,
 - o les avancées et les faiblesses , o les contraintes rencontrées.

b) Analyse du budget et de la gestion des finances publiques du secteur

- Les experts devront vérifier que le budget dédié par les autorités marocaines est cohérent avec les objectifs et cibles fixés. Ils devront notamment donner des éléments concernant:
 - o L'efficacité du système de gestion des finances et du contrôle de la dépense publique o La cohérence budgétaire et sa déclinaison au niveau des activités à travers une revue documentaire exhaustive (Projet de Loi de Finance, Loi de Finances, PdP, RPdP, Loi de règlement, programme triennales, rapports de la Cour des Comptes...)

c) Analyse de la mise en œuvre du programme d'appui de l'UE

- Les experts analyseront les progrès liés à la mise en œuvre de la convention de financement dans son ensemble : produits induits, produits directs, activités liées aux produits.
- Les experts examineront les documents et pièces justificatives disponibles au niveau central, demanderont par écrit le cas échéant des pièces et des informations complémentaires.

Toutes les sources de vérification et des pièces justificatives utilisées pour étayer l'analyse seront jointes en français en annexe au rapport.

d) Analyse de la qualité du dialogue sectoriel en place avec tous les intervenants du secteur (autorités marocaines, société civile, bailleurs de fonds et autres parties prenantes)

- Les experts fourniront une analyse de la coordination sectorielle mise en place par le gouvernement en accordant une attention particulière aux mécanismes de Gouvernance de l'écosystème.
- Ils fourniront également une vue d'ensemble des actions en cours et à venir dans cette thématique, mises en œuvre par l'ensemble des acteurs. Ils présenteront en outre une évaluation de la complémentarité et des synergies des actions de l'Union européenne avec celles des autres bailleurs.

e) Formulation de recommandations

Elles porteront sur chacun des points couverts ci-dessus.

Si cela est nécessaire, pour chaque indicateur, les experts formuleront des recommandations opérationnelles (sur la base d'un chronogramme de travail) en vue de l'atteinte des indicateurs. Ces recommandations devront permettre également aux bénéficiaires d'apporter les améliorations nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Si cela est nécessaire également, pour les indicateurs à risques (qui pourraient ne pas être atteints) ou les indicateurs qui auraient perdu de leur pertinence depuis la signature de la convention de financement, les experts proposeront des cibles mises à jour ou proposeront une relecture des fiches d'indicateurs en vue de leur modification via un avenant à la convention de financement.

Résultats attendus des missions de suivi sectoriel #2 et #4

Les missions reprendront les mêmes résultats attendus que les missions #1 et #3 présentées ci-dessus.

Un résultat additionnel est également attendu et devra être développé dans le rapport qui sera fourni:

f) Analyse de l'atteinte des cibles de chacun des indicateurs de la tranche variable

- Les experts analyseront de façon structurée, exhaustive et documentée l'atteinte de chacune des cibles de la matrice de performance.
- L'analyse structurée, exhaustive et documentée de l'atteinte des cibles des indicateurs de performance sur la base des sources de vérification indiquées dans la convention, éventuellement complétées par toute autre source crédible. Les experts devront en particulier:
 - o Spécifier de façon très structurée leur interprétation de la formulation des indicateurs de performances applicables à chaque tranche examinée;
 - o Fournir une analyse critique quantitative et qualitative de l'état de réalisation de chacune des cibles et tout écart éventuel entre les réalisations effectives et cibles fixées.
 - o Donner un avis circonstancié sur l'état d'avancement des indicateurs qui n'auraient pas été atteints lors de la tranche précédente
 - o Formuler un avis technique sur la qualité et la pertinence de la documentation soumise par les autorités marocaines.
 - o Présenter leurs conclusions relatives à l'atteinte des conditions et cibles requises pour le déboursement de la tranche examinée

3 LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Voir aussi Partie B des Termes de Référence.

4 EXIGENCES

Voir aussi Partie B des Termes de Référence.

5 RAPPORTS/LIVRABLES

Tous les livrables doivent répondre aux exigences du manuel de visibilité de l'Union européenne applicable aux actions extérieures. Les rapports et livrables seront rédigés en langue française, format "Times New Roman 12", les aide-mémoires seront envoyés par le/la chef.fe de mission, par courrier électronique, à la Délégation (à l'attention de Mme Lise Paté, Lise.pate@ceas.europa.eu) et seront soumis dans OPSYS.

Pour chacune des missions (Résultats 1 à 4), le prestataire fournira le livrable suivant en langue française :

Livrable	Contenu	Délai et modalité de soumission

Rapport de mission révisé, avec tous les documents de travail	Rapport révisé reflétant les commentaires de la Délégation et des partenaires et/ou réponses argumentées sur la non- possibilité d'intégration de chacun des commentaires.	NB : Toutes les sources de vérification, compte rendu de réunion et de mission de terrain et autres documents de travail dont il fait mention dans les présents Termes de références devront être référencées, fournies en annexe et transmis en français. Au plus tard 7 jours calendaires suivant la transmission des commentaires.

Suite à la réception du projet de rapport de suivi ou de vérification, la Délégation aura un délai de 15 jours calendaires pour apporter les commentaires que le prestataire intégrera dans un délai de 7 jours calendaires. Une fois intégrés les premiers commentaires, la Délégation aura ensuite un délai de 15 jours calendaires pour apporter d'éventuels nouveaux commentaires et le prestataire 7 jours calendaires pour les intégrer, et ce jusqu'à approbation par la Délégation..

Une fois le rapport approuvé, le prestataire le soumettra, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, à la Délégation, à travers la plateforme OPSYS.

Les rapports approuvés seront transmis par la Délégation au Gouvernement marocain. Pour toutes les autres questions relatives aux rapports/livrables, référez-vous à la partie B des termes de référence spécifique.

6 MONITORING ET ÉVALUATION

> Définition des indicateurs de performance et de qualité.

Les indicateurs d'exécution spécifiques permettant de mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs fixés sont les rapports (livrables) définies dans les présents Termes de Référence. Chaque rapport devra comprendre tous les documents requis.

Indicateurs de réalisation:

- Qualité des rapports (structuré, complet, clair, argumenté, documenté)
- Format (orthographe, mise en page et qualité linguistique)
- Respect des délais de remise de chaque rapport

7 INFORMATIONS PRATIQUES

Envoyer toute demande de clarification et d'autres communications pertinentes à l'adresse suivante: delegation-morocco-fca@eeas.europa.eu

Pendant toute la durée de réalisation de la mission, les consultants sont tenus de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n'est admise).

La mission rapporte à la Délégation de l'Union européenne à Rabat, qui le cas échéant amendera ou complétera les présents termes de référence. Tout problème ou empêchement rencontré lors du déroulement de la mission devra être communiqué aussitôt à la Délégation.

Les experts seront entièrement autonomes du point de vue logistique. Ceci concerne notamment la prise de rendez-vous, les déplacements de toute nature, le secrétariat (photocopies, impression de documents, etc.). Il est exclu que la mission sollicite l'assistance des services de la Délégation sur ces aspects.

Il est également demandé aux experts de veiller à la ponctualité de leurs rendez-vous.

> Base juridique de la procédure et les conditions d'éligibilité

Regulation (EU) No 2021/947 of the European Parliament and of the Council of 9 June 2021 establishing the Neighbourhood, Development, and International Cooperation Instrument - Global Europe and amending and repealing Decision No 466/2014/EU and repealing Regulation (EU) 2017/1601 and Council Regulation (EC, Euratom) No 480/2009 (hereafter referred to as 'Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument - Global Europe')⁸, and in particular Article 23.

> Communication durant la mise en œuvre

Veillez adresser toute demande de clarification et toute autre communication à l'adresse suivante : delegation-morocco-fca@eeas.europa.eu avec copie aux personnes mentionnées au point 5 partie A.

Toute question soumise endéans deux jours calendaires avant la date limite de soumission ne sera pas recevable.

Lors des communications entre les parties, un soin particulier sera porte sur le sujet de la communication dont le format sera le suivant :

« Contrat 3000xxxxx - Acronyme entité contractée - Mission suivi 1,2,3,4 -Programme ESRIM <nature de la communication> »

où la nature de la communication pourra être, entre autres :

Demande /Confirmation <...> de Mission <type>

Soumission du Programme d'une mission ou Aide-Mémoire et ou Projet de rapport ou Rapport

Approbation du Programme d'une mission ou Aide-Mémoire et présentation Powerpoint ou

Projet de rapport ou Rapport final

⁸ OJ L 209, 14.6.2021, p.1.

8 ANNEXES

ANNEXE I: LIVRABLES - PRESENTATION DES RAPPORTS DE MISSION

Page de garde. Il sera mentionné au niveau de cette page l'intitulé de la mission, la référence du contrat, le nom du prestataire, ainsi que la date du rapport. Le logo de TUE figurera sur le coin supérieur gauche.

Table des matières. Placée au début du rapport, elle reprendra les titres des chapitres et sous- chapitres avec les numéros des pages correspondantes.

Préambule (2 pages au maximum). Le préambule décrira brièvement :

- Caractéristiques principales de chaque mission
- Objectifs et plan de travail de chaque mission
- Dates de la mission et les noms des expert(e)s ayant participé à la mission.

Résumé exécutif (4 pages maximum). Le résumé doit couvrir les principaux constats de la mission, les conclusions et recommandations. Pour chaque point important du résumé, une référence doit être faite au chapitre ou à la page du rapport où l'argument est développé de façon exhaustive.

Table des abréviations. Elle doit faire mention de toutes les abréviations employées, classées par ordre alphabétique.

Analyse. Le texte principal du rapport sera de 50 pages maximum et reprendra la structure présenté dans les Termes de Référence.

Conclusion. Ce point résume l'ensemble des réponses aux questions soulevées par la mission. Il doit présenter l'ensemble des constatations, conclusions et enseignements de manière à refléter leur importance et à faciliter la lecture.

Recommandations. Les recommandations doivent être liées aux conclusions, sans les reproduire. Une recommandation découle directement d'une ou de plusieurs conclusions. La valeur finale du rapport dépend de la qualité et de la crédibilité des recommandations proposées. Les recommandations doivent donc être aussi réalistes, opérationnelles et pragmatiques que possible. Elles peuvent concerner les aspects politiques, organisationnels et opérationnels, tant pour les partenaires locaux que pour l'UE, les conditions préalables susceptibles d'être attachées aux décisions de financement relatives à des programmes futurs, et des questions générales résultant de l'évaluation en matière de politiques, technologies, outils, développement institutionnel, ainsi que des stratégies régionales, nationales, ou sectorielles.

Table des annexes et annexes. Elle reprendra l'ordre et le titre des annexes jointes au rapport. Ces annexes doivent être systématiquement mentionnées dans le texte principal du rapport. Seules les annexes fournissant un complément d'information réel doivent figurer dans le rapport, soit sous forme de copies de documents officiels apportant des précisions ou confirmant un fait en particulier en ce qui concerne les indicateurs de tranche variable, soit sous forme de tableaux, statistiques ou listes préparées par les expertes. S'agissant de documents ou informations officiels, la source précise devra systématiquement être indiquée.

Annexes devant notamment figurer dans le rapport comprennent :

- La liste des personnes rencontrées, leur fonction et leur institution / organisme
- Les comptes rendus de chacune des réunions
- La liste des documents consultés
- Les termes de référence de la mission
- La méthodologie utilisée
- Pour les missions 2 et 4 l'intégralité des sources de vérification de chacun des indicateurs de tranches variables
- Pour la mission 4 une annexe synthétisant les éléments principaux de l'atelier de restitution.

* * *

Termes de références Partie B

1. Zone bénéficiaire

Royaume du Maroc

2. Autorité contractante spécifique

Délégation de l'Union Européenne auprès du Royaume du Maroc

3. Langue du contrat spécifique

Français

LIEU ET DURÉE

4. Lieu

Lieu de la prestation : Rabat et Région, Maroc.

Déplacements (mission) dans la région préalablement identifiée: A chaque mission, tous les experts seront amenés à effectuer des déplacements de terrain durant le contrat. Le Ministère de ESRI et la DUE se concerteront au préalable pour définir la zone de mission. Il est attendu que chaque mission couvre une zone différente. Le déplacement durera entre 3 et 5 jours calendaires. Pour information, il s'agit d'un nombre estimatif sachant que pour chaque mission l'ensemble des experts ne se rendra pas forcément en régions et qu'une décision conjointe sera prise entre l'UE et le partenaire pour juger de l'opportunité d'un déplacement sur le terrain. La mission et le choix d'expert(s) dépendra des livrables à monitorer sur place.

	Lieu de Mission	Lieu d'Origine	Hors lieu de mission et lieu d'origine
Mission 1	30	9	15
Mission 2	30	9	15
Mission 3	30	9	15
Mission 4	30	9	15
Total	120	36	60

Un atelier de restitution (location de salle, impressions, snacks) d'une durée d'une journée sera organisé pour les parties prenantes (40 personnes) par les experts. L'atelier fera le bilan de la mise en œuvre du programme, présentera l'état d'atteinte des objectifs, des résultats, des produits et des indicateurs de tranches variables, fera le point sur les enjeux et les perspectives ;

5. Date de début et période de mise en œuvre

La date indicative de début est le 1^{er} Octobre 2024 et la période d'exécution du contrat spécifique sera de 550 jours calendaires à compter de cette date. Date indicative de fin : 31 mars 2026

EXIGENCES

6. Expertise

Expertise appui budgétaire / finance publique catégorie II

Formation	<i>Qualifications et compétences</i>	<i>Exigence minimale</i> : Diplôme de l'enseignement supérieur (niveau Licence minimum BAC + 3) dans un des domaines suivants : économie, finance, administration, science de l'éducation, sciences, politique, ingénierie. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente
Expérience	<i>Expérience professionnelle générale</i>	<i>Exigence minimale</i> . Au moins 6 années d'expérience générale dans la gestion et la mise en œuvre de projet/programme de coopération et de développement. Au moins 3 expériences de formulation/suivi d'appui budgétaire (UE) de prêt budgétaire (FR) et / ou de prêt programme pour les résultats (Banque Mondiale) et / ou de prêt de politique de développement (Banque Mondiale).
	<i>Expérience professionnelle spécifique</i>	<i>Exigence minimale</i> : Expérience d'au moins 3 ans, dont une partie dans un pays en développement et/ou émergent (au moins une expérience), dans le secteur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche et de l'innovation. Connaissances avérées des procédures d'appui budgétaires de l'Union Européenne. Connaissances souhaitable en formulation de politiques publiques, lois, réformes et stratégies en enseignement supérieur recherche et innovation.
Compétence Linguistique		<i>Exigence minimale</i> . Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite. Maîtrise de la langue arabe parlée et écrite est un atout.

Expertise enseignement supérieur catégorie II		
Formation	<i>Qualifications et compétences</i>	Diplôme de l'enseignement supérieur (niveau Licence minimum BAC + 3) dans un des domaines suivants : économie, finance, administration, science de l'éducation, sciences, politique, ingénierie. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente
Expérience	<i>Expérience professionnelle générale</i>	<i>Exigence minimale</i> . Expérience d'au moins six ans, dont une partie dans un pays en développement et/ou émergents (au moins une expérience), notamment dans la Coopération et/ou dans le secteur de l'enseignement supérieur.
	<i>Expérience professionnelle spécifique</i>	<p><i>Exigence minimale</i>: Connaissance approfondie (3 expériences) du secteur de l'enseignement supérieur ou expérience (2 expériences) dans la mise en œuvre de politiques économiques et de stratégies dans des pays en développement et/ou émergents liés à l'enseignement supérieur.</p> <p>Connaissance souhaitable spécifique aux programmes de l'appui budgétaire de l'Union européenne</p> <p>Compétence linguistique souhaitable en arabe parlée et écrite</p> <p>Connaissance souhaitable en formulation de politiques publiques, lois, réformes et stratégies portant sur l'enseignement supérieur</p>
Compétence Linguistique		<i>Exigence minimale</i> . Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite

Expertise recherche et innovation Catégorie II		
Formation	<i>Qualifications et compétences</i>	<i>Exigence minimale</i> : Diplôme de l'enseignement supérieur (niveau Licence minimum BAC + 3) dans un des domaines suivants : économie, finance, administration, science de l'éducation, sciences, politique, ingénierie. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente
Expérience	<i>Expérience professionnelle générale</i>	<i>Exigence minimale</i> : Expérience d'au moins six ans, dont une partie dans un pays en développement et/ou émergents (au moins une expérience), notamment dans le secteur de la Recherche et de l'innovation
	<i>Expérience professionnelle spécifique</i>	<p><i>Exigence minimale</i>:</p> <p>Connaissance approfondie (3 expériences) du secteur de l'enseignement supérieur et/ou recherche et innovation et / ou expérience (2 expériences) dans la mise en œuvre de politiques économiques et de stratégies dans des pays en développement et/ou émergents, particulièrement dans le secteur de la recherche et de l'innovation.</p> <p>Connaissance souhaitable spécifique aux programmes de l'appui budgétaire de l'Union européenne</p> <p>Compétence linguistique souhaitable en arabe parlée et écrite</p> <p>Connaissance souhaitable en matière de formulation de politiques publiques, lois, réformes et stratégies liées à la recherche et l'innovation</p>
Compétence Linguistique		<i>Exigence minimale</i> : Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite

7. Dépenses accessoires

Sans objet.

8. Montants forfaitaires.

Sans objet.

9. Provision pour vérification des dépenses

Sans objet.

10. Autres détails

Dans son offre financière, le prestataire est invité à détailler le prix par livrable.
